



MAIRIE DE LA MURE-ARGENS
ALPES DE HAUTE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

04170

Téléphone: 04 92 89 10 72

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de La Mure-Argens
Séance du lundi 09 février 2026

I. Ouverture de la séance

Le lundi 09 février 2026 à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de La Mure-Argens, régulièrement convoqué le 04 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André-Luc BLANC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants: 9

Présents: Sébastien BERNARD, André-Luc BLANC, Thierry BRUN, Christian LOPES, Marc MAGAUD, Frédéric MISTRAL, Nathalie MISTRAL, Franky TRAPOLINO

Représenté : Alain DELSAUX (représenté par Sébastien BERNARD)

Absent : Nicolas BOETTI

Secrétaire de séance : Nathalie MISTRAL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

II. Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2025
- Action sociale du personnel : cadeau de départ en retraite
- Emprise du vallon du Riou – régularisation foncière
- Adhésion à CAPIT'04

- Don aux Restos du Cœur – paniers garnis
- Assiette et destination des coupes 2027
- Création d'une STEP – demande de subventions
- Schéma directeur d'assainissement – demande de subventions
- DETR 2026 – demande de subventions
- Programme ACTEE+
- Décisions du Maire
- Informations diverses

III. Préambule

Il est rappelé qu'à la suite de la réunion du 2 février 2026, une réflexion a été engagée concernant la circulation sur le chemin du Moulin.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- suppression de certains panneaux relatifs aux engins agricoles,
- réorganisation du sens de circulation,
- révision de l'arrêté municipal correspondant.

Ce dossier fera l'objet d'un suivi avec les services compétents.

IV. Délibérations

1. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2025

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2. Action sociale – cadeau de départ à la retraite (DE 2026 004)

Monsieur le Maire rappelle le cadre juridique applicable aux cadeaux attribués aux agents, lesquels peuvent être admis au titre de l'action sociale lorsqu'ils restent d'un montant modéré et liés à un événement particulier.

À l'occasion du départ à la retraite de Monsieur Laffilez, après 8 années de service, il est proposé d'offrir un taille-haie d'un montant de 665,10 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal :

- approuve l'attribution de ce cadeau,
- valide le devis correspondant.

Décision : adoptée à l'unanimité.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3. Régularisation foncière – vallon du Riou (DE 2026 005)

Monsieur le Maire expose la situation de M. Jean Gibert, dont les constructions empiètent partiellement sur le domaine public communal. propriétaire des parcelles cadastrées D n°748 et D n°566, situées 80 route d'Allos, a sollicité la réalisation d'opérations d'arpentage. Il ressort de ces opérations que les hangars existants implantés sur les parcelles précitées empiètent partiellement sur le domaine public communal, à savoir le vallon du Riou. Afin de régulariser ces emprises sur le vallon du Riou, et sous réserve de la démolition d'un bâtiment en bois implanté sur le domaine public, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une régularisation foncière avec M. Jean GIBERT

Il est proposé :

- de valider l'arpentage, réalisé à la demande de M. Jean GIBERT concernant l'emprise sur le vallon du Riou
- de procéder à une régularisation foncière,
- de céder une surface de 67 m² au prix de 65 €/m² (soit 4 355 €),
- sous condition de démolition préalable d'un bâtiment en bois.

Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal :

- approuve l'ensemble des dispositions,
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires.

Décision : adoptée à l'unanimité.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

4. Adhésion à CAPIT'04 (DE 2026 007)

constituée en centrale d'achat public, dénommée CAP'IT04 afin de mettre à disposition de ses adhérents, une ingénierie achat et un accompagnement de proximité répondant aux justes besoins des territoires.

L'objectif est de sécuriser, de simplifier l'achat public et d'optimiser les coûts et délais liés à la procédure de passation des contrats publics. Ce dispositif d'achat mutualisé, prévu par l'article L 2113-2 du code de la commande publique, est ouvert aux adhérents de IT04.

Il est proposé d'adhérer à la centrale d'achat public CAP'IT04 afin de :

- sécuriser les procédures d'achat,
- simplifier les démarches,
- optimiser les coûts et délais.

Après présentation, le Conseil municipal approuve l'adhésion.

Décision : adoptée à l'unanimité.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

5. Don aux Restos du Cœur (DE 2026 006)

Certains paniers garnis non distribués aux aînés sont encore disponibles de 2023 et de 2024.

Afin d'éviter le gaspillage alimentaire, il est proposé d'en faire don aux Restos du Cœur.

Le Conseil municipal valide cette orientation solidaire.

Décision : adoptée à l'unanimité.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

6. Assiette et destination des coupes 2027 (DE 2026 008)

L'ONF propose :

- une coupe d'amélioration de sapins sur les parcelles 23 (2,62 ha) et 24 (22,17 ha),
- un volume estimé à 90 m³ et 877 m³.

Le Conseil insiste sur :

- la remise en état des routes,
- l'impact sur les infrastructures,
- le suivi des travaux.

La proposition est validée.

Décision : adoptée à l'unanimité.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

7. Création d'une STEP à Argens (DE 2026 010 01)

Le projet vise la création d'une station d'épuration conforme aux normes environnementales.

La création d'une station d'épuration pour le hameau d'Argens, afin d'assurer un assainissement collectif conforme aux normes en vigueur et aux enjeux de protection de l'environnement.

Le plan de financement prévisionnel:

Montant total : 418 807,20 € TTC

Catégorie	Détail	Montant (€)
Études, Missions, diagnostic	Étude de faisabilité IT04	3 696 €
	Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO) IT04	7 460 €
	Maîtrise d'œuvre INSEGURF	19 750 €
	Missions, diagnostic	14 500 €
Travaux - Création STEP ArgensS	Création STEP ARGENS	276 000 €
	Aléas imprévus (10 %)	27 600 €
Total opération	Montant HT	349 006 €
	TVA	69 801,20 €
	Montant total TTC	418 807,20€
Financements	Agence de l'eau (40 %)	139 602,40 €
	État (30 %)	104 701,80 €
	Total financements obtenus	244 304,20€
Autofinancement commune	Autofinancement + TVA	174 503 €
	Détail : 104 701,80 € + 69 801,20 €	
	Subvention Parc du Verdon (50 % du HT)	52 350,90 €
	Autofinancement restant HT	52 350,90 €
	Autofinancement total commune + TVA (après subvention)	122 152,10 €

Financements :

- Agence de l'eau : 40 %
- État : 30 %
- Autofinancement communal

Points évoqués :

- acquisitions foncières nécessaires ou servitudes de passage chez les propriétaires
- augmentation du taux d'assainissement, condition indispensable à obtention des subventions,
- autorisation du Département : pour le passage des réseaux

Le Conseil municipal approuve le projet et autorise les démarches.

Décision : adoptée à l'unanimité.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

8. Schéma directeur d'assainissement (DE 2026 011)

Le schéma datant de 2006 doit être actualisé pour définir les orientations des 15 prochaines années et pour pouvoir bénéficier des aides de l'agence de l'eau pour la création de la station d'épuration, il faut que le schéma directeur d'assainissement soit à jour,

Montant : 55 401 € TTC

Le plan de financement prévisionnel :

Catégorie	Détail	Montant (€)
Études / AMO	Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO) IT04	6 167,50 €
	Bureau d'étude INGERSUF	40 000 €
Total opération	Montant HT	46 167,50 €
	TVA	9 233,50 €
	Montant total TTC	55 401 €
Financements	Agence de l'eau (50 %)	23 083,75 €
	Département (20 %)	9 233,50 €
	Total financements obtenus	32 317,25 €
Autofinancement commune	Autofinancement total (incluant TVA)	23 083,75 €

Financements :

- Agence de l'eau : 50 %
- Département : 20 %

Le Conseil autorise le Maire à solliciter les aides et à signer les documents.

Décision : adoptée à l'unanimité.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

9. Demande de subventions Maîtrise d'œuvre logements et bistrot (DE 2026 012) Phase 1

Projet :

- création de 3 logements,
- création d'un bistrot de pays.
- Montant : 95 875,20 € TTC

Le plan de financement prévisionnel :

Catégorie	Détail	Montant (€)
Projet	Réhabilitation bâtiment E462 – création de 3 logements et un bistrot de pays	
Dépenses	Maîtrise d'œuvre	79 896 €
Total opération	Montant HT	79 896 €
	TVA	15 979,20 €
	Montant total TTC	95 875,20€
Financements	État	47 937,60 €
	Département 04	5 000 €
	Total financements obtenus	52 937,60€
Autofinancement commune	Autofinancement total (incluant TVA)	42 937,60 €

Les élus soulignent la nécessité de maîtriser l'endettement communal.

Le projet est validé.

Décision : adoptée à l'unanimité.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

10. Programme ACTEE+ (DE 2026 009)

Le programme ACTEE+ permet d'obtenir des financements, via des appels à candidatures successifs au Fonds Chêne, financé par les Certificats d'Economie d'Energie, pour Le dispositif permet de financer :

- études énergétiques,
- assistance à maîtrise d'ouvrage,
- rénovation énergétique.

Conformément aux modalités de la convention ACTEE+, la CCAPV recense ses propres projets et tous les projets de ses communes volontaires, qui sont ensuite soumis aux différentes saisons de l'appel à projet du Fonds Chêne

A ce titre, il convient de formaliser des conventions de reversement de ces subventions entre la CCAPV et les communes concernées. La commune de La Mure-Argens a inscrit 1 opérations d'audit au dispositif pour un total de 2 275€ maximum de subvention

Le Conseil approuve la convention.

Décision : adoptée à l'unanimité.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

V. Décisions du Maire

02/02/2026 AU_003_012026 : Délivrance concession Caveau n°14 -M. CHAILAN Claude

16/01/2026 AU_001_202 : Location de l'appartement communal situé n°30 Grand Rue (Mme SION Bertille)

informations

Captage d'Argens

Régularisation du captage d'Argens

Le Conseil municipal évoque la régularisation du captage d'Argens. Il est prévu la réalisation d'une étude hydrogéologique par la CCAPV, faisant suite à une étude de faisabilité. Cette mission sera confiée à un hydrogéologue pour un coût estimatif d'environ 80 000 €.

Logement communal

Le Maire informe également du départ de l'ostéopathe fin février 2026, occupant l'appartement situé au 28 Grand Rue.

Centre de secours

Concernant la participation financière par la commune de Saint-André-les Alpes demandée dans le cadre du centre de secours, celle-ci est estimée à environ 55 000 € pour 561 foyers. La décision reste en attente dans le cadre de la nouvelle mandature.

Participation estimée à 55 000 € (décision en attente).

Événement

Par ailleurs, un moment convivial est prévu le lundi 23 février à 19h00 à la salle polyvalente, à l'occasion d'un départ (cadeau à Stéphane).

Moment convivial prévu le 23 février 2026.

Signalétique Minoterie

Un projet de signalétique porté par la CCAPV est présenté, notamment pour le musée de la Minoterie. L'installation de panneaux est envisagée. Un plan détaillé sera présenté ultérieurement avant validation définitive du projet.

Jardin d'enfants

Suite au rapport de Veritas mettant en évidence de nombreux dysfonctionnements sur les équipements du jardin d'enfants, le Conseil municipal s'interroge sur les suites à donner.

Deux options sont envisagées :

- la fermeture temporaire du site,
- ou une remise en état rapide des installations.

Monsieur Frédéric Mistral estime qu'il serait préférable de fermer l'aire de jeux durant la période de réparation.

Personnel

Suite au départ à la retraite d'un agent, la fermeture du poste d'adjoint technique principal est envisagée. Il conviendra de solliciter l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence (CDG 04) préalablement à cette décision.

Réseaux

Monsieur Franky Trapolino signale un poteau télécom endommagé à la suite des intempéries. Le Maire informe que la demande de réparation a été effectuée. L'intervention est programmée pour le 23 février, suite à la prise d'un arrêté de circulation demandé par l'opérateur Orange.

VI. Questions des administrés

Le Maire donne la parole aux administrés.

Plusieurs points sont soulevés :

- Madame Point signale un problème de regard d'eau situé en haut de l'église, provoquant un écoulement vers une habitation,
- Madame Godayol évoque l'état de l'église, notamment à la suite des fortes pluies récentes ayant entraîné d'importantes dégradations,
- Monsieur Trapolino, locataire, fait part d'un problème d'infiltration d'eau dans la cuisine de son appartement.

Un suivi sera assuré sur ces points.

VII. Clôture de séance

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h45.

Signature

Le Maire
André-Luc BLANC

